

DOSSIER DE CANDIDATURE

AUX ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION

DESJEPS SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « ÉQUITATION »

SESSION 2025/2026

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente (page 2)

Identification du candidat :

Madame Monsieur

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date et lieu de naissance* : le __ / __ / ____ àN° département : __

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :@.....

Nationalité :

Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e) ou séparé(e) veuf(ve)
 pacsé(e) en concubinage

N° d'assuré social :

sous le régime : général agricole autre :

Numéro identifiant France Travail : Zone géographique (ville et région) :

Etes-vous référencé comme sportif de Haut niveau Oui Non

Si oui dans quelle discipline : (Joindre un justificatif)

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,
- que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation

DESJEPS spécialité « performance sportive », mention « équitation »

FORMAT COURT

FORMAT LONG (ouvert à l'apprentissage)

Fait le : _____

Signature du (de la) candidat(e) :

À : _____

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection: elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Fiche d'inscription:

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1. 2. Convocation:

A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1. Tarifs des tests de sélection:

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2. Modalités de paiement:

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

2.3. Financement de la formation:

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant :

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait de l'IFCE:

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report de candidature est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

Paraphe :

TESTS DE SÉLECTION DESJEPS SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « ÉQUITATION »

▪ Prérequis :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Être titulaire d'un diplôme d'encadrement BPJEPS, BEES1 ou DEJEPS

▪ Profil du (de la) candidat (e) :

- Avoir un niveau technique équivalent au niveau Amateur 1 GP en CSO et/ou CCE et Amateur 2 GP en dressage
- AVOIR 1 AN MINIMUM D'EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES EN TANT QU'ENSEIGNANT DANS LES ACTIVITÉS ÉQUESTRES (pour les formats court et long)**

▪ Dates : 10 places maxi par session

Tests de sélection : 2,5 jours

- du 31 mars au 2 avril 2025
- du 3 au 5 avril 2025
- du 10 au 12 avril 2025

Les dates des tests de sélection vous seront confirmées dans une convocation si votre dossier de candidature est retenu.

▪ Frais d'inscription aux tests de sélection :

320 € TTC

Votre chèque ne sera encaissé que le 1er jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

▪ Restauration et hébergement :

Restauration possible à l'IFCE - site de Saumur (self)

Pas d'hébergement sur place

Le dossier de candidature est à retourner **COMPLET AU PLUS TARD LE 24 FEVRIER 2025**

- par courrier
IFCE - Site de Saumur

à l'attention de Nathalie Guérin

170 avenue du Cadre noir
49400 Saumur

Ou

- par mail

nathalie.guerin@ifce.fr

RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte

- Le dossier de renseignements complet
- La photocopie des justificatifs des unités capitalisables déjà obtenues précisées dans le dossier de renseignements
- La photocopie des diplômes d'enseignement déjà obtenus précisés dans le dossier de renseignements
- L'attestation justifiant des résultats sportifs délivrée par la DTN **et** une attestation justifiant de 300 heures d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ de l'équitation : ces 2 attestations permettent des éventuelles équivalences des TEP ou de certaines UC
- Les justificatifs des TEP déjà acquis
- Un certificat médical** de non contre-indication à la pratique des sports équestres (annexe 5)
- Une photocopie de la **licence FFE** (en cours de validité recto-verso)
- Un **Relevé d'Identité Bancaire**
- Une photocopie de votre **attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité** (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet www.ameli.fr). La carte vitale n'est pas recevable.
- Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile** (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc).
- Une **photo d'identité** récente de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé)
- Le chèque daté et signé**, libellé à l'ordre de Régisseur de recettes de l'IFCE, du montant des frais des tests de sélection (*non remboursable hors délai de rétractation*)
- Une photocopie de votre **pièce d'identité** (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité) **N.B.** : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
- Une photocopie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense** pour les Français de moins de vingt-cinq ans (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national)
- Une photocopie de votre attestation de **formation aux premiers secours** (AFPS) ou PSC1 ou BNS
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté (Rappel : prendre contact avec la DRAJES de votre région de résidence en amont des exigences préalables à l'entrée en formation).

Cadre réservé à l'administration

Réception: __/__/____ par: _____

Dossier Complet avec règlement des frais :

- Oui
- Non

Observations :

DOSSIER DE RENSEIGNEMENT

Organisme de formation : Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)

Lieu de formation : Site de Saumur, 170 avenue du Cadre noir 49400 SAUMUR

Formation : DESJEPS

Spécialité : Performance sportive

Mention(s) : équitation

A. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) ACQUISE(S) DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (joindre les justificatifs) :

UC	DATE D'OBTENTION	DELIVRÉE PAR LA DRAJES DE :
UC 1		
UC 2		
UC 3		
UC 4		

B. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) OBTENUE(S) DE DROIT PAR ÉQUIVALENCE OU DISPENSE DANS UN AUTRE CADRE (DESJEPS dans une autre spécialité, conditions particulières dans l'arrêté de la mention...) (joindre les justificatifs) :

UC	JUSTIFICATIFS	DATE D'OBTENTION	TEXTES RELATIFS
UC 1			
UC 2			
UC 3			
UC 4			

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES (cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
Autres (préciser le niveau)				

DIPLÔMES PROFESSIONNELS (cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
Autres (préciser le niveau)					

DIPLOMES JEUNESSE ET SPORT (cocher ou compléter la case correspondante)

BASE, BAFA, BAFD (préciser)	BAPAA T	BEES 1 (Préciser l'option)	BPJEPS (Préciser la spécialité)	BEATEP	BEES 2 (Préciser l'option)	DEFA	DEJEPS (Préciser la mention)	DESJEPS (Préciser la mention)	DE DPAD
Autres (préciser)									

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

(cocher ou compléter la case correspondante)

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser)									
Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti,...)									

FINANCEMENT ENVISAGÉ

(cocher et compléter la case correspondante)

OCAPIAT	VIVEA	France Travail	AGEFICE	Financement personnel	AUTRES (préciser)

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

(pour justifier l'année d'enseignement)

AVOIR 1 AN MINI D'EXPERIENCES PROFESSIONNELLES EN TANT QU'ENSEIGNANT DANS LES ACTIVITES EQUESTRES

Dates	Périodicités	Statut : en formation ou salarié	Coordonnées de l'entreprise	Nom de l'employeur
<i>Ex : 01/09/2018 au 30/06/2019</i>	<i>Mercredi et samedi</i>	<i>Formation BPJEPS</i>	<i>XXXXXX</i>	<i>XXX</i>

En situation de handicap, des adaptations sont possibles dès les tests d'entrée en formation et tout au long du cursus de formation.

Êtes-vous en situation de handicap ou présentez-vous des difficultés (ex : dyslexie, troubles moteurs, troubles psychologiques, maladies invalidantes, maladies chroniques ...) qui nécessiteraient une adaptation de votre formation ?

OUI NON

Pour adapter votre plan individuel de formation au mieux, vous serez contacté par le référent handicap.

AIDE AU FINANCEMENT

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi. **Les droits ne sont pas systématiques.**
Nous vous recommandons d'effectuer vos démarches et de prendre contact avec votre conseiller Pôle emploi ou la mission locale de votre région en amont des épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Demandeur d'emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, nous vous conseillons de vous inscrire à France Travail et de demander à rencontrer un Conseiller.

Les demandeurs d'emploi peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle.
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par France Travail (**AFC, AIF, ...**)
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque région propose un dispositif différent)**
- Conclure un contrat de travail avec une entreprise en alternance sous forme de contrat de professionnalisation
- Bénéficier du dispositif Sésame *

- **Salariés**

Vous devez informer votre employeur de votre projet de formation.

Les salariés peuvent :

- Suivre une formation financée par l'employeur dans le cadre de l'accompagnement à l'effort de formation
- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle
- Bénéficier du dispositif Sésame *
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par les différents OPCO (Transition Pro dans le cas d'une évolution professionnelle ou d'une reconversion, OCAPIAT pour abonder un CPF, ...)

- **Chef d'entreprise du secteur agricole**

Les chefs d'entreprise du secteur agricole peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle, **et/ou**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par le fonds d'assurance formation VIVEA (crédit 3000€/an, crédit d'impôt, aide au remplacement)

- **Chef d'entreprise d'autres secteurs ou travailleur indépendant**

Les chefs d'entreprise des autres secteurs peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle, **et/ou**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par votre fonds d'assurance formation

- **Personne en situation de handicap :**

La personne en situation de handicap peut :












- Prendre contact avec nos référents handicap et l'AGEFIPH.
- Mobiliser son CPF pour financer une formation professionnelle.
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place CAP emploi
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les OPCO**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque programme varie d'une région à une autre)**
- Bénéficier du dispositif Sésame*

Dispositifs exceptionnels : quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet

**pour des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur*

AIDE AUX FINANCEMENTS

De nombreux dispositifs sont mobilisables dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Selon son statut, la personne bénéficie de droits et d'un accès à certains dispositifs de financement de la formation dans la perspective d'une évolution professionnelle, du développement des compétences, d'une reconversion professionnelle (...). Les droits ne sont pas systématiques.

	CPF 	France Travail 	CAP Emploi 	VIVEA 	Fonds d'Assurances Formation (FAFCEA, AGEFICE, FIFPL...)   	Dispositif SESAME (uniquement pour les jeunes de moins de 26 ans, pour une formation d'éducateur sportif ou d'animateur)	Conseil régionaux (chaque région a son propre programme)	TRANSITIONS PRO 	OPO (OCAPIAT, OPCO 2i,...)  	Entreprise du salarié	AGEFIPH 	FONDATEURS
Demandeur d'emploi	X	X AFC, AIF, Programme de formation du Conseil régional				X	X	X				Dispositifs exceptionnels : quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet. Prendre contact directement avec ces fondations.
Salarié	X					X		X (dans le but de changer de profession)	X (se rapprocher de l'employeur)	X Accompagnement à l'effort de formation		
Chef d'entreprise agricole non salarié, aide familial ou conjoint collaborateur	X			X Crédit de 3000 € / an pour se former, Crédit d'impôts, Aide au remplacement								
Chef d'entreprise non salarié ou ravailleur indépendant	X				X							
Personne en situation de handicap	X		X	X	X	X	X	X	X (se rapprocher de l'employeur)	X	X	

AFC : Action de formation conventionnée par Pôle emploi
AGEFICE : Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services
AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AIF : Aide individuelle à la formation
CPF : Compte personnel de formation
FAFCEA : Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale
FIFPL : Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux
OCAPIAT : Opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires
OPCO 2i : Opérateur de compétences – Inter-industriel
VIVEA : Fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles

ANNEXE 1 : LE DEROULEMENT DES EPREUVES


 Lors de votre arrivée à l'IFCE- site de Saumur, et pour des raisons de sécurité, **une pièce d'identité vous sera demandée.**

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.

Organisation type :

Matin	Accueil	TEP Dressage (épreuve de spécialité technique équestre Dressage)	Epreuve de spécialité extérieur type CCE
	Présentation Formation	Warm-up Dressage (épreuve de spécialité technique équestre Dressage)*	
	Prise en main des chevaux	TEP CSO (épreuve de spécialité technique équestre CSO)	Entretien professionnel
		Warm-up CSO(épreuve de spécialité technique équestre CSO) *	
Analyse des épreuves de spécialité			
Après-midi	TEP Pédagogie (épreuve de mise en situation pédagogique)	QCM	
		Sortie des chevaux CCE	

Cavalerie IFCE lors du passage des tests.

*Pour les candidats dispensés des TEP, Warm-up obligatoire en dressage et CSO.

I – Les tests d'exigences préalables (TEP) :

L'entrée en formation d'un candidat du diplôme d'État Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive » mention « équitation », est conditionnée par la validation d'exigences préalables conformément aux arrêtés du 27/05/2024 (JORF n° 0146 du 22/06/2024 texte n°32).

I.1 – Les TEP « techniques » DRESSAGE et CSO :

Les 2 tests sont obligatoires pour tous les candidats.

Test A1 « Test technique de dressage » : cheval IFCE

Modalités d'épreuve :

Présentation de la reprise de dressage Amateur 2 Grand Prix C1 (ou de niveau équivalent)

Tenue et Harnachement conforme au règlement de Dressage en vigueur au moment du passage du test.

Rectangle 60x20m. La reprise peut être dictée.

Respect des conditions réglementaires d'élimination.

Durée : 10 mn max

Test A2 « Test technique de CSO » : cheval IFCE

Modalités d'épreuve :

Réalisation d'un parcours de CSO de niveau Amateur 1 (ou de niveau équivalent).

Normes techniques : Cotes : 1.15 m à 1.20 m

Tenue et Harnachement conformes au règlement de CSO en vigueur au moment du passage du test.
Respect des conditions réglementaires d'élimination.

Durée : 7 mn max.

I.2 – Test B : Le TEP « pédagogique » : cheval école

Modalités d'épreuve : Conduite d'une séance d'entraînement de travail sur le plat, sujet défini par le jury, pour 3 cavaliers de niveau de galop 5 ou plus, suivi d'un entretien.

Durée : 35 mn, dont 15 mn de préparation, 20mn de séance et 10 mn d'entretien.

Obligatoire pour tous les candidats, avec chevaux IFCE (Cf. Sélection)

II - La sélection :

Différentes épreuves seront mises en place afin de sélectionner les candidats :

Comportement relationnel :

Evaluation du candidat sur les 2 j ½ de présence lors des séances pédagogiques, sorties et soins des chevaux, respect des personnes, du matériel et des installations.

Epreuve de mise en situation pédagogique :

Cette sélection se fait sur le support des TEP « pédagogiques »

Modalités d'épreuve : Conduite d'une séance d'entraînement de travail sur le plat, dans une discipline au choix du candidat, pour un groupe de 3 cavaliers de niveau de galop 5 minimum, suivi d'un entretien

(Durée: 35 mn, dont 15 mn de préparation, 20mn de séance et 10 mn d'entretien)

Epreuve de spécialité – technique équestre : DRESSAGE et CSO

La sélection pratique se fait sur le support des TEP techniques A1 et A2, warm-up pour ceux qui ont des équivalences.

Les analyses de pratique sont deux entretiens en référence avec la prestation de l'épreuve technique de CSO **ET** de DRESSAGE (TEP ou warm-up).

Modalités d'épreuve DRESSAGE : Présentation de la reprise de dressage Am2 GP C1 (TEP technique A1) + Analyse de la présentation de la reprise de dressage Am2 GP C1
(durée démonstration 10 mn max. + analyse 10 mn)

Modalités d'épreuve CSO : Réalisation d'un parcours de CSO de niveau Am1 (TEP technique A2) + Analyse de la réalisation d'un parcours de CSO de niveau Am1
(durée démonstration 7 mn max. + analyse 10 mn)

Epreuve de spécialité – technique équestre : CCE

Modalités d'épreuve : Travail collectif avec cavalerie école, en terrain varié avec sauts d'obstacle fixe de niveau Am2 minimum (**protection de dos obligatoire**)
(durée : 45 mn max.)

Epreuve de QCM :

Modalités d'épreuve : QCM portant sur les connaissances générales et spécifiques liées aux activités équestres (prévoir un smartphone ou tablette)
(durée : 20mn max.)

Epreuve d'entretien professionnel :

Modalités d'épreuve : Entretien professionnel de motivation d'une durée de 20 minutes : il sera demandé au candidat de s'exprimer sur son CV et son projet professionnel. Il indiquera dans son projet **le mode de financement** envisagé lors de la formation ainsi que le mode d'organisation des périodes tutorées en entreprise.

Choix du(des) format(s) retenu(s) : court ou long – Cf. Annexe 4

Le projet professionnel sera à rendre lors de l'accueil le 1^{er} jour des tests.

Mode de sélection :

- Cas éliminatoire : non validation des TEP (note < 18/30)
- Pas de note éliminatoire sur les épreuves de sélection, mais note éliminatoire sur la moyenne générale (inférieure à 11)
- Pour les candidats ayant déjà validé les TEP : prise en compte des notes de warm- up pour la sélection (pas de cas éliminatoire si note < 18/30)

III - Le positionnement :

Le positionnement aura lieu en même temps et sur les mêmes épreuves techniques que les TEP et la sélection.

Selon l'arrêté : « L'objectif du positionnement est d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, de vérifier ses acquis et de les comparer aux compétences requises par le référentiel de certification ».

« Ce positionnement réalisé par l'organisme de formation conduit à l'élaboration d'un parcours individualisé de formation. Le positionnement est un test pratique dans la discipline qui se déroulera sur la même situation que les tests pratiques des TEP et de la sélection et sera évalué par le jury du test des TEP ».

ANNEXE 2 : DISPENSE DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Le candidat souhaitant faire valoir ses performances en compétition pour la dispense du test technique et/ou pédagogique des exigences préalables à l'entrée en formation DESJEPS spécialité « performance sportive » mention « équitation », devra produire à son organisme de formation une attestation du DTN.

Cette attestation sera rédigée suite à une demande faite directement auprès de la FFE : formation@ffe.com

La liste des équivalences est disponible sur le lien suivant :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=i8lsOwCF7V2hz7H_S8UYR4Ba1y-KQb7uxasuWe2P12w=

ANNEXE 3 : DESCRIPTIF FORMAT LONG ET FORMAT COURT

Format	Durée en Organisme de formation	Durée en entreprise (Centre de formation BPJEPS)
LONG	700 h* (- de 35h/sem)	Environ 500 h (35h/sem)
COURT	580 h* (35h/sem)	

Volumes horaires 2024-2025 *

ANNEXE 5 : CERTIFICAT MEDICAL



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



CERTIFICAT MEDICAL (à joindre au dossier d'inscription)

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) et sélections du diplôme mentionné ci-dessous.
Il doit dater de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables (TEP) et de moins d'un an à la date d'entrée en formation (article A212-35 et A212-36 du code du sport).

DESJEPS spécialité "performance sportive", mention "équitation".

(Arrêté du 25/01/2011 modifié portant création de la mention "équitation" du diplôme DESJEPS spécialité "performance sportive").

Je soussigné (e),,
docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

Madame Monsieur

NOM

Prénom

Né (e) le

à

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication **à la pratique et à l'encadrement** des sports équestres.

Ce certificat médical est établi pour faire valoir ce que de droit et remis en main-propre à l'intéressé(e).

A, le

Cachet du médecin

Signature du médecin